

L'Adresse—M. Nickerson

Il y a cent ans, il importait pour la survie du Canada que sa frontière méridionale soit assurée. Grâce à de grands hommes d'État tels John A. Macdonald, cela a été fait, en sorte que c'est le Canada, et non pas nos amis du Sud, qui a pris possession des prairies inoccupées et qui les a mises en valeur.

L'étape suivante consistait à s'occuper du Nord. Mais il a fallu pour cela attendre un autre grand homme d'État, le très honorable John George Diefenbaker. C'est lui qui nous a fait comprendre que notre destinée dépend de la bonne utilisation et de l'occupation du territoire canadien qui se trouve au nord de l'étroite bande qui longe la frontière américaine.

Malheureusement, cette vision a été fugitive et s'est estompée lors de l'accession au pouvoir de nouveaux gouvernements dont la perception du Canada se limitait à certaines régions très précises du centre du Canada, le Québec et l'Ontario, d'où ils tiraient leurs appuis politiques. Avec la venue au pouvoir d'un nouveau gouvernement progressiste, nous avons bon espoir qu'on fera revivre la vision de M. Diefenbaker, et nous qui vivons dans le Nord et qui avons tant à offrir pouvons maintenant espérer jouer pleinement notre rôle au sein de la Confédération canadienne.

Dans le discours du trône, Son Excellence le Gouverneur général a souligné les deux problèmes auxquels le gouvernement entend s'attaquer en priorité dans les territoires du Nord-Ouest. Ce sont, évidemment, l'expansion industrielle et le développement des ressources, d'une part, et les aménagements constitutionnels, d'autre part.

Rien ne justifie que la prospérité s'arrête au 60^e parallèle. La répartition des ressources n'a rien à voir avec les frontières politiques. On trouve des ressources de part et d'autre de la frontière. Aucun facteur économique ne justifie que l'Alberta jouisse du plus haut niveau de prospérité au Canada, alors que quelques pas au nord de sa frontière, l'économie est négligée et stagnante.

Il faut que le gouvernement du Canada participe à la mise en valeur des ressources des territoires du Nord-Ouest, ressources dont il est le fiduciaire pour les éventuelles provinces canadiennes qui pourraient être créées un jour dans le Nord.

Le discours du trône fait allusion de manière précise à l'industrie des minéraux. Si on permet le développement de nos gisements pétroliers et gazifères ainsi que de nos mines d'uranium, si l'on poursuit le harnachement de nos importantes ressources hydro-électriques, nous pourrions aider le Canada à atteindre son objectif d'autonomie énergétique. Si l'on nous permet de développer nos gisements de métaux ordinaires et précieux, notre industrie de la pêche et notre industrie de la fourrure, nous pourrions grâce à l'exportation de tous ces produits aider le Canada à équilibrer ses comptes, à réduire le déficit de sa balance internationale des paiements et à restaurer la confiance internationale dans notre devise.

Si l'on nous permet de développer nos industries agricole, forestière et touristique, nous produirons alors nos propres sources de revenus et nous dépendrions moins de la largesse du contribuable canadien du Sud. Tout ce que nous voulons, c'est la possibilité de faire toutes ces choses et d'être traités équitablement et honnêtement de la même façon que les Canadiens qui vivent dans les provinces du Sud.

Mais nous ne pouvons réaliser ces projets que si le Canada est disposé à mettre en place l'infrastructure nécessaire. Il faut construire des routes, des ports et des aéroports, il faut fournir

l'énergie électrique. Mais d'abord et avant tout, il faut cesser de dissuader les détenteurs de capitaux de les investir dans le Grand nord. Notre politique fiscale et nos règlements doivent être sans équivoque, ne contenir aucune mesure arbitraire et favoriser les investissements canadiens dans le Grand nord. Notre régime foncier doit assurer la sécurité des titres et notre politique des transports doit permettre l'expédition de produits, depuis ou vers le Grand nord, à prix raisonnable.

Dans les quelques minutes qui me restent je voudrais aborder la question de la responsabilité du gouvernement et le fait que les Canadiens septentrionaux ont jusqu'ici été privés des droits et des privilèges attachés à la citoyenneté canadienne. Est-il admissible que, dans ce dernier quart du XX^e siècle, le Canada continue de gouverner une partie de son territoire de cette façon quasi coloniale?

Comme nous devons lever la séance dans environ 60 secondes, je vais oublier ce que j'avais à dire sur la très importante question du déblocage constitutionnel dans le Nord. J'aimerais terminer en disant ceci. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le socialisme paternaliste du gouvernement précédent a échoué lamentablement. Je suis fier de siéger ici à titre de député d'un nouveau gouvernement, qui n'est pas hypothéqué par les erreurs du passé, un gouvernement voué au développement du Nord canadien, un gouvernement pour qui les principes de liberté individuelle et de propriété privée sont sacrés, et surtout un gouvernement qui reconnaît à tous les Canadiens, qu'ils soient du Nord ou du Sud, le droit d'être les maîtres de leur destin et les maîtres d'œuvre de leur propre politique.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. McCain): Comme il est 5 heures, il est de mon devoir, conformément à un accord conclu plus tôt dans la journée, d'interrompre les débats et de mettre immédiatement aux voix la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Fretz est adoptée.)

• (1700)

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Turner: Le leader du gouvernement à la Chambre nous dira-t-il quels seront les travaux lundi prochain?

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur. La première mesure présentée par le nouveau gouvernement est un projet de loi inscrit au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en vue de remédier à une injustice dans la loi sur la sécurité de la vieillesse.

L'Orateur suppléant (M. McCain): A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 h 3, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)